

 <p>esSCH Secrétariat</p> <p>Annonce publique de la séance : le 7 mars 2025</p> <p>Convocation des conseillers : le 7 mars 2025</p> 	<p align="center">Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> <p align="center">Séance du 14 mars 2025</p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général Excusés : Meris Sehovic, Echevin, Jean Tonnar, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Marc Baum, Conseillers</p>
---	---

Le Conseil Communal;

Objet : 12.3.2. Relevé et rôle supplétif de la taxe chiens pour l'exercice 2024 ; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de la taxe-chiens de l'exercice 2024 au montant de 2.600.-€ ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les conseillers.ères étant présent(e)s en présentiel, sauf Monsieur l'échevin Meris Sehovic (procuration accordée à Madame la conseillère communale Mandy Ragni) et Monsieur le conseiller communal Steve Faltz (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Ben Funck),

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe-chiens de l'exercice 2024 au montant de 2.600.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28/03/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre


